



## Procuration pour désigner un représentant légal conformément à l'OIBT

Je, soussigné, souhaite désigner un représentant légal conformément à l'OIBT

### Propriétaire actuel

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue / N°	<input type="text"/>	NPA / Localité	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Email	<input type="text"/>

### Représentant légal

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue / N°	<input type="text"/>	NPA / Localité	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Email	<input type="text"/>

### Installation(s) électrique(s) concernée(s)

Rue / N°	<input type="text"/>	NPA / Localité	<input type="text"/>
N° parcelle/N° PPE	<input type="text"/>	Situation/affectation	<input type="text"/>

### Remarques importantes

- Conformément à l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT; RS 734.27), le propriétaire ou le représentant légal désigné par celui-ci veille à ce que les installations électriques répondent, en tout temps, aux exigences des articles 3 et 4 de l'OIBT. Sur demande, il doit présenter le rapport de sécurité correspondant.
- Par la présente, le représentant légal, mentionné ci-dessus, est habilité à confier le contrôle périodique à une personne autorisée à contrôler et/ou la suppression des défauts à un installateur électricien autorisé. Le but est de s'assurer que l'art. 5 de l'OIBT soit toujours respecté.
- Le représentant légal est tenu de remettre le rapport de sécurité sans retard à l'exploitant de réseau compétent, à défaut il en assumera les éventuels frais consécutifs.
- Dans le cas d'une exécution par substitution organisée par l'ESTI, le représentant légal est autorisé à assurer l'accès nécessaire aux locaux.

#### Propriétaire actuel

Lieu et date:

Signature:

#### Représentant légal

Lieu et date:

Signature: